

MANDAT

CODEI

*(Commission
départementale de
l'emploi et de
l'insertion)*

CDIAE

*(Commission
départemental de
l'insertion par l'activité
économique)*



Rôles des commissions

CODEI :

- - Consultation sur les conventions du fonds national de l'emploi (FNE)
- - Accords en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés
- - Apprentissage

CDIAE :

Préparer l'élaboration du programme départemental d'insertion (PDI) , en assurer l'exécution le suivi et l'évaluation.

Missions Principales des mandataires

CODEI :

Délivrer un avis sur :

- Les demandes de conventions du FNE
- L'agrément des accords TH
- Les demandes de dérogation à a qualification professionnelle du maître d'apprentissage

CDIAE :

- Recevoir les programmes locaux d'insertion
- Examiner les propositions d'actions émanant d'associations ou d'organismes intervenant dans les différents domaines de l'insertion.
- Procéder au choix des actions et fixer les enveloppes budgétaires
- Mettre en œuvre le processus d'évaluation

Composition

Représentants de l'Etat et du département
Organisations Syndicales de salariés
Organisations Professionnelles d'employeurs (CPME : 1 titulaire et 1 suppléant)
Pôle emploi, associations intervenant dans le domaine social ...

Durée : 36 mois

Renouvellement : par désignation de la CPME Aube

Fréquence des réunions : 3 fois par an de 3 heures à Troyes et consultations électroniques

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter Coralie AUBERTIN
au 06.29.18.08.95 - accueil@cgpmeaube.fr